

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 5 NOVEMBRE 2018, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND.

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1
Renée Giroux, conseillère, siège #2
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2018
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur
 - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
Aucun
 - 6.3 Dépôt des états comparatifs
7. TECQ 2014-2018
8. SIGNATAIRES POUR LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ (TERRAINS)
DU 450 CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE À LA MUNICIPALITÉ DE
MAYO
9. SIGNATAIRES POUR LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ (TERRAIN)
DU 80 CHEMIN DESJARDINS À LA MUNICIPALITÉ DE MAYO
10. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR POUR 2018
11. CESSION D'ANCIEN CHEMIN DE COLONISATION
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ORDRE DU JOUR

2018-11-109

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

2018-11-110

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2018-11-111

Comptes à payer au 31 octobre

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
11149	Émile Charrette & Fils	Fournitures	114.87 \$
11150	ADMQ	Formation loi 122, 155, 108	352.97 \$
11151	Twin Equipment	Plaquette	30.67 \$
11152	Michael St-Pierre	Frais de déplacement	20.25 \$
11153	Construction Curtis lavell	Déneigement 1 ^{er} vers.	24 262.17 \$
11154	Groupe DL	Réparation du serveur	1 506.14 \$
11155	Épursol	Vidange fosses	11 172.12 \$
11156	Waste Management	Ordures	1 731.76 \$
11157	William Scully	Écussons	688.46 \$
11158	Julie Proulx-Labonté	Aide aux familles (1 enfant)	100.00 \$
11159	Isabelle Massie	Aide aux familles (2 enfants)	200.00 \$
11160	Carrière et Sablière Dagenais	Asphalte recyclée noire	234.97 \$
11161	Canton Lochaber	Ordures et recyclage	6 086.67 \$
11162	Achtell Frères	Fabrication et installation des pancartes SOPFEU	4 599.00 \$
11163	Fonds de l'information	Mutations X2	8.00 \$
11164	Tim Lalonde	Cell	69.66 \$

11165	Dépanneur Mauzeroll	Timbres	31.27 \$
11166	Transport Michel Deschamps	Niveleuse + 0 3/4	2 272.19 \$
11167	Fortin Corriveau Salvail et Dampousse	Honoraires professionnels	2 207.53 \$
11168	Recyclage SCN	Location de camion, remorque et équipement	1 875.00 \$
11169	Brandon Lalonde	Cell	101.71 \$
11170	Épursol	Vidange de fosses	13 348.59 \$
11171	Martin Cousineau	Frais de déplacement octobre	229.37 \$
11172	Labrador	Location du refroidisseur + eau	161.18 \$
11173	Color By Design	Bulletin automne	271.20 \$
11174	Carrière et Sablière Dagenais	0-5 mm	46.11 \$
11175	Groupe Lexis Media	Avis public rôle	286.28 \$
11176	Robert Maloney	Inspections et réparations des camions 410 et 610	1 035.00 \$
11177	Imprimerie Papineauville	Photocopies	237.91 \$
11178	Légion Royale Canadienne	Campagne coquelicot et don	200.00 \$
11179	Michael Carson	Frais de déplacement sept- oct	180.78 \$
		Total	73 661.83 \$

Comptes payés au 31 octobre

Paiements internet		
Fournisseur	Description	Montant
RCAP	Location du photocopieur	122.22 \$
Bell Canada	Téléphone	39.60 \$
Hydro-Québec	Électricité	499.54 \$
AGENCE DE REVENU DU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 292.51 \$
MINISTERE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 029.84 \$
Fonds de solidarité FTQ	REER pour DG avec participation de l'employeur	384.62 \$
Visa Desjardins	Cell DG, carburant, Fournitures pour pompiers, fournitures à café, congrès FQM	1 460.67 \$

	Total	6 829 \$
Paies		
Date		Montant du dépôt direct
4 octobre		4 322.48 \$
18 octobre		3 833.63 \$
25 octobre		2 331.52 \$
	Total	10 487.63 \$
	Grand total	90 978.46 \$

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité

6. RAPPORTS

6.1 Rapport de l'inspecteur

Permis délivrés

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2018-1001	3680 Route 315	Captage d'eaux souterraines	10-AD
2018-1002	Annulé	Démolition	5-V
2018-1003	Annulé	Démolition	5-V
2018-1004	Annulé	Démolition	5-V
2018-1005	341 chemin Roy	Bâtiment accessoire	10-AD
2018-1006	16 chemin Cameron	Abattage d'arbres	7-F
2018-1007	50 chemin Desjardins	Rénovations	3-ADE
2018-1008	470 chemin Daly	Rénovations	5-V

2018-1009	20 chemin des Chutes	Rénovations	14-V
2018-1010	389 chemin de la Rivière-Blanche	Agrandissement	14-V

6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Aucun

6.3 Dépôt des états comparatifs

7. TECQ 2014-2018

2018-11-112

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET résolu QUE :**

1. la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification

qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

6. la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité

8. SIGNATAIRES POUR LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ (TERRAINS) DU 450 CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE À LA MUNICIPALITÉ DE MAYO

2018-11-113

ATTENDU QUE suite à la résolution #2018-03-041 concernant l'autorisation d'acceptation de cessions de terrains par la municipalité du 450 chemin de la Rivière-Blanche (matricule 9362 92 2222, lot 4652836, lot 4652837 et lot 4652859), un contrat de vente (1\$) a été préparé pour le transfert de ladite propriété;

ATTENDU QU'une résolution est nécessaire pour nommer les signataires dudit contrat;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Renée Giroux, **ET** résolu **QUE** ce conseil nomme M. Robert Bertrand, maire et M. Martin Cousineau, directeur général comme signataires dudit contrat.

Adoptée à l'unanimité

9. SIGNATAIRES POUR LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ (TERRAIN) DU 80 CHEMIN DESJARDINS À LA MUNICIPALITÉ DE MAYO

2018-11-114

ATTENDU QUE suite à la résolution #2018-03-042 concernant l'autorisation d'acceptation de cessions de terrains par la municipalité du 80 chemin Desjardins (matricule 9362 99 4239, lot 4652797), un contrat de vente (1\$) a été préparé pour le transfert de ladite propriété;

ATTENDU QU'une résolution est nécessaire pour nommer les signataires dudit contrat;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **ET** résolu **QUE** ce conseil nomme M. Robert Bertrand, maire et M. Martin Cousineau, directeur général comme signataires dudit contrat.

Adoptée à l'unanimité

10. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR POUR 2018

2018-11-115

ATTENDU QU'un vérificateur doit être nommé pour vérifier les états financiers municipaux;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** ce conseil renouvelle le contrat avec Dubuc et Ménard pour l'année 2018 au montant de 8 968 \$ taxes incluses.

11. CESSION D'ANCIEN CHEMIN DE COLONISATION

2018-11-116

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo est devenue propriétaire du lot 4 654 051 qui est un ancien chemin de colonisation, en vertu de l'article 6 de la loi sur la voirie;

ATTENDU QU'une demande de subdivision cadastrale de l'ancien numéro de lot 4 654 051 a été demandée;

ATTENDU QU'une demande a été également faite pour remettre ce bout de chemin au propriétaire, matricule 9360 59 4263;

ATTENDU QU'un signataire doit être nommé pour compléter la transaction pour le transfert dudit bout de chemin;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET résolu QUE** ce conseil :

- Approuve le plan de cadastre de Jean Gagné, arpenteur géomètre du 14 septembre 2018 portant la minute 9053.
- Approuve le transfert dudit bout de chemin (lot numéro 6 276 506) de la municipalité de Mayo au propriétaire du terrain matricule numéro 9360 59 4263.
- Nomme Martin Cousineau, directeur général comme signataire pour le transfert dudit bout de chemin (lot numéro 6 276 506).

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2018-11-117

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Robert Bertrand,
Maire

Martin Cousineau,
Secrétaire-trésorier